

## La Sacem veut combler son déficit d'image et promouvoir son rôle

La Sacem l'avait annoncé au Midem, elle met la transparence au-devant de ses priorités en termes de communication. En témoigne la conférence de presse organisée le 15 mai dernier, un « moment d'explication sur le fonctionnement de la maison, son rôle, ses missions, sa nouvelle gouvernance et ses orientations stratégiques » explique son directeur général Jean-Noël Tronc. Près d'un an après son arrivée, il affiche sa volonté de redorer la perception de la société et de promouvoir son rôle dans la musique. Car la Sacem souffre d'un déficit d'image par rapport à sa « considérable notoriété », comme le confirme un sondage BVA de juin 2012 réalisé auprès d'un panel représentatif de 1 176 personnes. Parmi les sociétés qui perçoivent et répartissent les droits, la Sacem est en effet la plus connue du grand public – à 92%, devant l'Adami à 13%. « C'est la plus connue mais en même temps la plus mal connue » souligne Jean-Noël Tronc.

Au classement des qualificatifs proposés par les sondeurs, les Français déclarant connaître la Sacem la jugent puissante à 74% et utile à 71%, mais ils ne sont que 50% à la qualifier d'honnête, tandis qu'elle est considérée transparente à seulement 27% et moderne à 25%... Il y a donc encore à faire pour dynamiser l'image de la société d'auteurs (vieille de 162 ans) qui est la première historique sur la musique, la deuxième au monde derrière le Japon en termes de sommes collectées et derrière Ascap/BMI en nombre de sociétaires, et celle qui a la plus grande proportion de créateurs étrangers parmi ses sociétaires. « Aucune institution en France ne souffre d'un tel décalage entre la réalité de son contrôle, interne et externe, et la polémique sur son manque de transparence. Il faut que l'on change cette perception. Nous referons cette même étude d'ici 1 ou 2 ans pour voir si les items ont changé ou pas » commente Jean-Noël Tronc.

« À tort ou à raison, il a parfois été reproché à la Sacem de manquer de transparence par le passé » note la société d'auteurs qui soulignant que « l'ensemble des opérations de gestion est vérifié à plusieurs niveaux » et en citant les nombreux contrôles dont elle fait l'objet : contrôles externes annuels du commissaire aux comptes, de la Cour des comptes (commission de contrôle des SPRD), du ministère de la Culture, des commissions des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat ; contrôles internes : assemblée générale, commission des comptes (contrôle hebdomadaire) comité des rémunérations (créé en 2011), direction de l'audit et du contrôle interne (créée en 2013) ; sans oublier les contrôles externes ponctuels de l'Urssaf et de l'administration fiscale. Quant à l'efficacité de la Sacem, son président Laurent Petitgirard souligne que 80% des droits sont répartis en fonction de la réalité de l'exploitation et de la diffusion des œuvres (au programme) alors que « les sociétés anglo-saxonnes sont en général à 50% ».

### Les sociétaires et leurs revenus

C'est aussi par transparence que la Sacem a livré des chiffres sur la population de ses sociétaires, le catalogue qu'ils constituent, et leur rémunération. Elle compte 139 600 créateurs et 5 400 éditeurs (soit 145 000 membres au total, auxquels s'ajoutent 17 750 sociétaires étrangers représentant 163 nationalités), accueille plus de 4 000 nouveaux membres par an, ainsi que 150 000 œuvres nouvelles déposées chaque année. A son répertoire, le deuxième à l'export après le répertoire anglo-américain, s'ajoute celui d'Universal Music qu'elle représente. Soit plus de 70 millions d'œuvres du répertoire mondial représentées.

En 2012, la Sacem a réparti des droits à 47 900 auteurs et compositeurs vivants et à 4 000 éditeurs (mais aussi à 130 200 créateurs membres de sociétés étrangères). Mais ils sont statistiquement peu nombreux à vivre de leurs droits d'auteur. Près de 35 800 auteurs et compositeurs ont reçu 60 € et plus en 2012. La très grande majorité (81%) a perçu de 60 € à 1/4 de Smic (environ 280 €), 11% des créateurs ont touché de 1/4 à 1 Smic (entre 280 et 1118 €), 5% entre 1 et 3 Smic et 3% ont reçu davantage. Ainsi, 8% des auteurs et compositeurs Sacem vivants ont touché le Smic ou plus l'an dernier, soit 2 782 créateurs. Ils sont 5 à avoir perçu plus d'un million d'euros. « Le cumul des 200 plus gros revenus correspond au seul salaire annuel avant impôts de Zlatan Ibrahimovic » souligne au passage la Sacem. Interrogée sur les droits répartis aux éditeurs, elle indique qu'ils représentent 49% des répartitions (hors les 120 M€ de droits reversés aux sociétés d'auteurs étrangères, qui répartissent à leur tour entre créateurs et éditeurs).

Niveaux de revenus annuels	Population d'auteurs et compositeurs
De 60 € à ¼ de Smic	81%
De ¼ Smic à 1 Smic	11%
De 1 à 3 Smic	5%
Plus de 3 Smic	3%

### **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir...**

Poursuivant son double objectif de pédagogie et de transparence, la Sacem, qui a initié il y a quelques mois le site [www.monprojetmusique.com](http://www.monprojetmusique.com) répertoriant les programmes d'aides de la filière musicale, vient de mettre en ligne sur son site une grande foire aux questions (plus de 300... et tout autant de réponses), organisées en plusieurs catégories : « la Sacem, c'est qui, c'est quoi ? », « Créateurs, côté pratique », « Utilisateurs, côté pratique », « L'action culturelle », « Non aux idées reçues » et « La Sacem pour les nuls ». La maison Sacem s'ouvre aussi en organisant pour la première fois une journée portes ouvertes le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la Musique, avec notamment des ateliers sur les métiers d'auteur, compositeur et éditeur, animé par ses sociétaires.

### **Un premier pas vers un droit du producteur de spectacles ?**

Le Prodis, qui réclame un droit voisin pour les producteurs de spectacles voit dans le rapport Lescure un premier pas en ce sens. Le syndicat se félicite de la prise en compte de sa demande à travers la proposition 38 qui prévoit d'instaurer au profit des producteurs de spectacles un droit sui generis leur permettant d'autoriser ou interdire la fixation des spectacles qu'ils ont produits et de négocier, à ce titre, une rémunération forfaitaire ou proportionnelle aux recettes de l'exploitation. « Est-il besoin de rappeler le rôle décisif des producteurs de spectacles dans le développement de nouveaux talents et le maintien de la diversité culturelle ? A l'heure où la scène occupe une place plus qu'essentielle dans les revenus de l'artiste, les producteurs de la scène musicale en France sont les seuls acteurs culturels de la filière dépourvus de protection quant à la diffusion de leurs créations sur Internet, et à l'égard des investissements qu'ils déploient » fait valoir le Prodis. « Pour que l'ère numérique soit un véritable levier de croissance et de développement, elle doit aussi permettre la mise à disposition du public d'une offre légale vaste et diversifiée de contenus enrichis, issus notamment de la captation de concerts, tout en préservant les capacités de création et de production » considère le syndicat. S'il constate « avec satisfaction » que la mission a bien pris la mesure des enjeux liés au spectacle vivant à l'ère numérique, il ajoute que « l'impatience est forte dans un contexte économique difficile, pour que cette proposition historique du rapport s'accompagne de mesures concrètes ».

### **Bilan positif pour le 37<sup>ème</sup> Printemps de Bourges**

Pour sa 37<sup>ème</sup> édition qui s'est tenue du 23 au 28 avril, le Printemps de Bourges a enregistré une fréquentation en hausse malgré une météo pluvieuse. Le festival a délivré 61 200 billets dont 53 700 payants (contre 51 000 l'an dernier) pour un taux de remplissage de 82%, avec une fréquentation totale sur la ville estimée à 210 000 personnes (incluant les scènes gratuites). Un bilan positif puisque « le festival sera légèrement bénéficiaire » a indiqué son directeur Daniel Colling, qui avait fait « un budget tenant compte de la crise ». Celui-ci s'élève cette année à 5,9 millions d'euros, provenant pour un tiers de subventions, pour un tiers de la billetterie et pour le reste de recettes commerciales (notamment bars) et de partenariats privés. La gigantesque Rock'n'beat Party (plateau rock et électro sur deux scènes) a réuni 10 000 spectateurs le samedi et Sexion d'Assaut 9 000 le dimanche. Le concert-événement de Patty Smith dans la cathédrale de Bourges, la prestation de Woodkid et celle du collectif parisien Fauve, véritable révélation (alors qu'ils étaient encore inconnus en septembre dernier), ont été parmi les moments forts de cette édition 2013, tandis que le concert de C2C au W (nouveau chapiteau de 6 500 places) ou ceux de Mika et Benjamin Biolay n'ont pas connu le remplissage attendu. Du côté des distinctions, c'est d'ailleurs Fauve qui a reçu le Prix des InOU'is (nouvelle appellation des Découvertes) tandis que deux Prix coups de cœur ont été décernés au rappeur perpignonais Nemir et au groupe de pop-fusion Archipel, par le jury qui était présidé cette année par Orelsan.

### **Le Midem 2014 reporté du 1<sup>er</sup> au 4 février**

Reed Midem vient d'annoncer que le Midem 2014, initialement prévu du 25 au 28 janvier, est reporté d'une semaine et se déroulera du samedi 1<sup>er</sup> au mardi 4 février. C'est en apprenant que les 56<sup>èmes</sup> Grammy Awards se tiendront le 26 janvier (au Staples Center de Los Angeles), pour ne pas empiéter sur certains événements sportifs importants, que Reed Midem a décidé d'anticiper et de décaler la date de l'édition 2014 du marché international du music business. « Nous ne voulions pas prendre le risque de chevauchement avec les Grammy Awards, car beaucoup de nos clients assistent à cet important événement de l'industrie de la musique. Après avoir vérifié qu'un grand nombre de nos participants étaient favorables à ce changement, nous avons décidé de reporter le Midem 2014 » explique Bruno Crolot, directeur du Midem.

## Passage de relais en vue pour le Printemps de Bourges

A l'occasion de la conférence de presse de bilan, Christophe Davy dit « Doudou » a confirmé son départ de la direction artistique du festival après 14 ans de collaboration. Daniel Colling se donne deux mois pour mettre en place une nouvelle équipe, sans rupture brutale. « Il faut qu'on trouve d'autres idées pour faire évoluer le festival dans la même identité », sans augmenter fortement la jauge pour entrer dans la « course à qui fait la plus grosse recette » (« On est monté à 130 000 spectateurs par le passé mais on ne veut plus ») a déclaré le directeur du Printemps. Au-delà, c'est un autre tournant stratégique que doit négocier le festival. Comme Jean-Louis Foulquier l'avait fait avec les Francfolies de La Rochelle en 2005, Daniel Colling qui a co-créé le Printemps en 1977, ne cache plus son intention de passer le relais. Plusieurs options sont à l'étude. Celle de céder le festival à un partenaire privé (le Crédit Mutuel est déjà bien présent) ou à des acteurs publics. Des discussions ont été entamées avec quatre collectivités locales : la ville de Bourges, la communauté d'agglomération Bourges Plus, le département du Cher et la région Centre. Selon Le Monde, la cession porterait notamment sur la marque « Printemps de Bourges », sur Réseau Printemps (qui organise les Découvertes) et sur la société Coulisses, qui gère plusieurs équipements à travers une délégation de service public avec la ville de Bourges. Mais les négociations s'avèreraient difficiles, tant sur la question du prix que pour des raisons politiques. Daniel Colling se veut confiant. « On fera au mieux pour assurer la pérennité du festival mais on a encore un peu de temps » commente-t-il, en indiquant qu'il sera encore aux commandes pour les deux, voire trois prochaines éditions. La 38<sup>ème</sup> se tiendra du 22 au 27 avril 2014.

## Virgin Music et Famous UK Music Publishing passent chez BMG

BMG Music Rights Management a conclu l'acquisition auprès de Sony / ATV Music Publishing et EMI Music Publishing d'une série de prestigieux catalogues éditoriaux, incluant les droits mondiaux de Virgin Music Publishing, Famous UK Music Publishing, et les auteurs-compositeurs de leurs rosters. Les droits concernés comprennent notamment des chansons emblématiques de Kurt Cobain, Tears for Fears, Iggy Pop, Duffy, Mark Ronson, The Human League, Terence Trent D'Arby et The Kooks. L'acquisition, qui avait été annoncée le 21 décembre 2012, a maintenant été entièrement approuvée par la Commission européenne. BMG Rights Management a aussi reçu le feu vert de Bruxelles pour l'acquisition déjà annoncée des labels Mute et Sanctuary, rachetés à Universal Music Group.

## Création de la Guilde des Artistes de la Musique

Sa création était en construction et réflexion depuis plusieurs mois, avait fait l'objet d'une première réunion secrète en janvier avec une trentaine d'artistes, elle est désormais officialisée. La Guilde des Artistes de la Musique vient de naître. Son but : réunir les créateurs et interprètes principaux de la musique désireux de replacer l'artiste au centre des discussions et décisions prises par et pour la filière musicale. Lancée à l'initiative d'Axel Bauer (président), de Kent (trésorier), d'Issam Krimi (secrétaire) et de Suzanne Combo sous forme d'association, la GAM a pour objet, selon ses statuts, « la défense et la promotion des intérêts des artistes professionnels de la musique ». Elle entend notamment être force de proposition auprès des pouvoirs publics, institutions, organisations professionnelles, organisations et organismes nationaux, étrangers et internationaux, mener toutes actions et engager toutes démarches visant à sensibiliser le public aux problématiques qu'elle défend et organiser et/ou participer à toutes actions utiles à la réalisation de cet objet, telles que manifestations, conférences ou événements.

Les artistes se réveillent et veulent faire entendre leur voix, défendre leurs intérêts sur tous les fronts. L'édito du site de la GAM ([www.lagam.org](http://www.lagam.org)) donne le ton : « On n'a de cesse de parler en notre nom. Nous sommes souvent écartés des débats qui nous concernent. Nos rares présences sont réduites à des rôles de figurants ou de faire-valoir. Or nous sommes la matière première de l'industrie musicale. Sans nous, elle n'existe pas. Il est clair que l'ère du numérique engendre une révolution du monde musical. Plutôt que de s'opposer à la marche du temps et à l'innovation, nous pensons que nous devons être des passeurs éclairés de ce mouvement ». L'association souhaite fédérer largement, toutes sensibilités, esthétiques et générations confondues. (« nous espérons rassembler 6 à 7000 membres » confie Axel Bauer) pour devenir partie prenante des débats sur l'avenir de l'industrie musicale. « Le monde change. Les jeunes artistes sont beaucoup plus conscients des réalités et ont beaucoup plus envie d'autonomie et d'indépendance. On veut aussi accompagner ça, (...) fédérer une nouvelle façon de voir et de faire ce métier », explique Axel Bauer, « Nous serons partout où nous estimons devoir être entendus. Nous irons aussi au Parlement européen » déclare Axel Bauer.

Depuis plusieurs semaines, la GAM recueille les avis des artistes sur tous les sujets (contrats, droit d'auteur, copie privée, rémunération équitable, gestion collective, streaming, distribution numérique, relations artistes-producteurs...) et structure ses idées, travail qui donnera lieu à un Livre blanc de propositions qui sera soumis au ministère de la Culture mais aussi à des commissaires européens en charge des dossiers. Se positionnant comme groupe de représentation, la Guilde veut permettre un dialogue constructif tant avec les acteurs de l'industrie musicale qu'avec les politiques et

institutionnels, aussi bien aux niveaux national, européen que mondial, « pour inventer ensemble l'avenir du monde de la musique au service des artistes, de leur œuvre et du public ». Sa création s'inscrit dans un mouvement général qui se dessine à travers le monde, à l'instar de la Featured Artists Coalition en Angleterre (qui réunit Annie Lennox, Sandie Shaw, des membres de Pink Floyd, Radiohead, Blur...) et d'initiatives similaires en Norvège, en Allemagne et aux États-Unis (Futur of Music). « Ça semblait une utopie, c'est devenu une réalité » se félicite Axel Bauer.

Voir la tribune parue dans Libération le 23 mai (<http://artistemusicien.tumblr.com>), co-signée par plus d'une soixantaine d'artistes, parmi lesquels Axel Bauer, Issam Krimi, Kent, Suzanne Combo, Barbara Carlotti, Jennifer Ayache (Superbus), Dominique A, Vicolow (ex Saïan Supa Crew), Sly Johnson (ex Saïan Supa Crew), Emily Loizeau, Anaïs, Mathias Malzieu (Dionysos), Naive New Beaters, Serge Teyssot-Gay (Noir Désir), Arthur H, Albin de la Simone, Tété, Mademoiselle K, Christophe Mali (Tryo), Gaëtan Réchin Lê Ky-Huong (Pony Pony Run Run), Nicolas Dhers (Yalta Club), Claire Diterzi, Thomas Boulard (Luke), Maud-Elisa Mandeau (Le Prince Miiadou), Hugh Coltman, Rachid Taha, Romain Humeau (Eiffel), Rodolphe Burger, Christian Olivier (Têtes Raïdes), Fédé, Barcella, Médéric Collignon, Maïdi Roth, Alexis HK, Joseph d'Anvers, Gérard Morel, Florent Marchet, Oli de Sat, Denis Bortek (Jad Wio), Manu (Dolly), Pierre-Yves Lebert, China Moses, Laurent de Wilde, Alain Chennevière (Pow Wow), Hubert Mounier, Enzo Enzo, Clarika, Frederic Bobin, Benoît Carré, Julien Chirol, Pierre Luzy, Dj Zebra, Stéphane Hervé (Dead Sexy Inc), Jean-Jacques Nyssen, Dick Rivers, Mina Agossi, Karimouche, Bastien Burger, Volo, Odezenne, Cabadzi, Zaza Fournier, Lou Marco...

## **La Coalition française pour la diversité culturelle renouvelle son CA**

L'Assemblée générale de la Coalition française pour la diversité culturelle, qui rassemble 48 organisations professionnelles de la culture, s'est réunie le 23 avril pour élire et renouveler les membres de son conseil d'administration pour 2013-2014. Pascal Rogard (SACD) a été réélu président. Jean-Noël Tronc (Sacem) est vice-président, Claude Michel (Fédération CGT du Spectacle) trésorier. Les autres membres qui composent le nouveau conseil sont Catherine Alméras (SFA-CGT), Laurent Blois (SNTR-CGT), Anne Delbée, Florence Gastaud (ARP), Alain Herzog (Syndecac), Jean Pelletier (Adami), Florence-Marie Piriou (Sofia) et Emmanuel de Rengervé (Snac). Bernard Miyet, ex président du directoire de la Sacem et ancien vice-président de la Coalition, a été nommé membre d'honneur. À l'occasion de son assemblée générale, la structure a réaffirmé son engagement pour obtenir l'exclusion des services audiovisuels et cinématographiques des futures négociations entre l'Europe et les États-Unis. Elle assurera également – aux côtés des 12 autres coalitions existantes en Europe – la défense et la promotion de la Convention Unesco de 2005 auprès des autorités nationales, européennes et internationales. Elle prendra des initiatives publiques pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et notamment pour l'étendre au monde numérique.

## **Eifil voit le rapport Lescure comme un nouveau souffle**

Les Éditeurs indépendants fédérés en Ile-de-France (Eifil) saluent le rapport Lescure qui « vise à diminuer l'abîme dangereux qui existe actuellement entre les préoccupations des industries culturelles et les créateurs et les attentes des publics ». Pour la fédération « même s'il est loin de faire l'unanimité, avec sa volonté affichée de voir ses propositions suivies d'effets, avec ses idées déstabilisantes mais innovantes et aussi ses failles, le rapport Lescure est probablement l'expertise qui nous ouvrira les portes d'un soutien très ciblé à l'industrie musicale toute entière, et non pas à l'accès à de simples aides ponctuelles aux différents métiers de la musique. Il représente donc une excellente façon de commencer à sanctuariser réellement notre filière ». Eifil se réjouit de la notion nouvelle de l'exception culturelle européenne mais regrette que la formation, destinée notamment aux plus jeunes, « essentielle et urgente dans l'accompagnement à l'accès de la musique sur internet », ne soit pas assez développée. Elle incite à prendre ce rapport « comme un nouveau souffle qui fera certainement place à un CNM acte 2 dont nous avons tous besoin » et « souhaite participer activement aux prochains débats annoncés par la ministre pour faire entendre la voix des éditeurs indépendants dont le rapport souligne le besoin d'une intégration réelle à l'ère du numérique », déclare sa présidente Isabelle Dacheux.

## **Le Conseil national des professions du spectacle prorogé**

Le Conseil national des professions du spectacle, créé en 1993, a été prorogé pour 5 ans par décret publié au Journal Officiel du 26 avril. Celui-ci clarifie les compétences de l'instance, présidée par le ministre de la Culture ou son représentant, précise ses missions et modifie son organisation en prévoyant en son sein une nouvelle « sous-commission chargée de l'emploi dans les musiques actuelles ». Celle-ci sera composée des représentants des ministres concernés, du président du CNV, de 3 représentants d'associations d'élus, 5 représentants d'organisations d'employeurs, 5 représentants d'organisations de salariés, 5 représentants d'organisations professionnelles du secteur des musiques actuelles, des représentants des commissions paritaires nationales, de 2 représentants d'organisations d'auteurs et compositeurs et 2 personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine des musiques actuelles. Le décret entrera en vigueur quatre mois après sa publication, soit le 26 août.



## Retrouvez l'intégralité des infos de la newsletter sur le blog [www.reseauqlconnection.com](http://www.reseauqlconnection.com)

Plus 2 070 articles publiés – 215 000 visiteurs uniques – 520 000 pages vues

### Yala Music lance sa plateforme de direct-to-fan Yala Backstage

Après avoir créé Yala Music\*, le premier service d'écoute et de téléchargement de musique arabe dans le monde, Patrick Chassany lance une plateforme gratuite de direct-to-fan qui permet aux artistes de construire, gérer et monétiser leur présence en ligne. Baptisée Yala Backstage, le site offre divers services destinés principalement aux artistes indépendants : gestion de leur présence sur YouTube, Yala, Facebook, Twitter et via les applications mobiles ; promotion de leurs nouveautés ; campagnes marketing (ciblées web, mobile et desktop) ; monétisation de leur contenu ; profil musical personnalisé aux couleurs d'une marque ; comptes twitter sponsorisés ; outils pour identifier leurs fans et animer leur communauté... Yala Backstage propose aussi aux artistes de gérer leur e-réputation (une équipe de « nettoyeurs » procède à une veille et à un nettoyage méticuleux de leurs profils et contenus non-officiels sur Facebook, Twitter et YouTube).

Via la plateforme (accessible en français, anglais et arabe), les artistes peuvent promouvoir, distribuer et monétiser leurs œuvres au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Et développer de nouvelles sources de revenus en monétisant leur présence sur les réseaux sociaux (ils perçoivent 50% des revenus issus des campagnes publicitaires implémentées sur les vidéos, campagnes de téléchargement sponsorisées, abonnements premium). « Yala Backstage est un service approuvé par la Sacem, permettant aux auteurs et compositeurs de collecter facilement leurs royalties sur la région » précise le site, qui a déjà gagné la confiance de plus d'une trentaine d'artistes parmi lesquels Elissa, Joseph Attieh, Nancy Ajram, Assi El Hallani, Ragheb Alama, Carole Samaha, Marwan Khoury, Nassif Zeytoun ou Tamer Ashour. « Cette collaboration étroite avec eux se fait sur la base d'un contrat exclusif de digital management » explique Patrick Chassany. « Nous souhaitons accueillir encore davantage d'artistes. Notre objectif à travers Yala Backstage est d'offrir une vision à 360° du digital management des artistes, répondant ainsi à la totalité de leurs besoins. Et assurément, le lien unique tissé avec YouTube est un atout majeur et un élément moteur. »

*(\*) Fondée en 2010 par Patrick Chassany, cofondateur de Fotolia.com, Yala Music a son siège social en France et des bureaux répartis en Egypte, au Liban, aux Emirats Arabes Unis, au Maroc et en Tunisie. Elle a signé avec 450 artistes indépendants et labels arabes majeurs ainsi qu'avec la Sacem. Elle se revendique « premier réseau de chaînes d'artistes grâce aux liens solides créés avec Facebook et YouTube » et son application Yala a dépassé le million de téléchargements sur mobile.*

### Master class Créatis sur les modes de rémunération le 5 juin

Créatis, résidence d'entrepreneurs culturels ouverte depuis mai 2012 à la Gaité Lyrique, poursuit ses master classes mensuelles, proposées avec le Club Thot, association qui regroupe des avocats, experts comptables et assureurs, tous spécialisés dans le secteur de la culture et des médias. La prochaine aura lieu le mercredi 5 juin, de 17h à 19h à l'Auditorium de la Gaité Lyrique\* et aura pour thème « Les modes de rémunération dans l'entreprise culturelle innovante ». Sujette à des réglementations spécifiques, la rémunération du travail culturel (salaires, honoraires ou droits d'auteurs) est un sujet complexe. Pour définir clairement le statut des collaborateurs au sein de l'entreprise culturelle innovante, il faut croiser trois disciplines : la propriété intellectuelle (qui donne une définition de l'auteur et de l'artiste, en fournissant aussi quelques principes pour encadrer leur rémunération), le droit social (qui permet de son côté de déterminer si l'auteur ou l'artiste bénéficie d'un statut de salarié, et renseigne sur le régime des cotisations sociales applicables) et le droit fiscal (il importe de connaître la fiscalité applicable aux activités culturelles, surtout quand l'activité est exercée de manière indépendante). Cette réflexion et cette démarche seront clairement exposées au cours de cette master class qui sera animée par David Lefranc, avocat (Cabinet Laropoin, à Arras) et Eric Hainaut, expert-comptable (Cabinet Com' Com). Inscription gratuite obligatoire à [soizic.huet@residencecreatis.fr](mailto:soizic.huet@residencecreatis.fr). (\*) Auditorium de la Gaité Lyrique, 3 bis rue Papin 75003 Paris. Métro Réaumur-Sébastopol, Arts et Métiers ou Strasbourg Saint-Denis.

### Deezer : 10 millions d'utilisateurs actifs dont 4 millions payants

Deezer compte désormais 4 millions de clients payants dans le monde a annoncé son PDG Axel Dauchez à l'occasion de la conférence Music Matters Asia qui se tenait à Singapour du 22 mai au 24 mai. Soit 1 million de plus qu'en décembre 2012 et un ratio de 40% sur les 10 millions d'utilisateurs actifs qu'attire le site d'écoute de musique en streaming avec un catalogue de 25 millions de titres. La société française, dont Orange détient une partie, est cependant devancée par son concurrent suédois Spotify (6 millions d'abonnés payants, 24 millions d'utilisateurs actifs chaque mois pour un catalogue 20 millions de titres).

## Atelier « Comment faire avancer son projet d'artiste » le 19 juin

Vous voulez développer votre projet d'artiste mais ne savez pas par où commencer ? Vous avez démarré mais n'obtenez pas les résultats escomptés ? Vous ne parvenez pas à susciter suffisamment l'intérêt ? Les choses n'avancent pas comme vous le souhaitez, ou trop lentement ? Vous traversez des phases d'essoufflement ou de découragement ? Vous ne savez pas précisément quelles actions mener ? Quelle approche adopter ? Après une première date le 22 mai, GL Connection propose à nouveau un atelier sur ce sujet, mercredi 19 juin au Centre FGO-Barbara à Paris. Destiné aux artistes indépendants (non signés) en démarrage de parcours ou en développement, à leur manager ou « accompagnant », cet atelier vise à décrypter les problématiques de développement dans le contexte d'aujourd'hui, à placer les artistes dans les meilleures conditions d'émergence et de réussite, en leur donnant des clés concrètes, des outils et des méthodes pour avancer et dynamiser leur projet.

Au programme de la journée : Comment préparer son projet • Identifier ses atouts, faiblesses, besoins et moyens • Vision, stratégie, objectifs, planification, budgétisation, plan d'action • La cohérence et les étapes logiques • L'approche « do it yourself » et l'artiste-entrepreneur • Attitudes à adopter et erreurs à éviter • Les paramètres à maîtriser • Les 9 champs d'activité autour de l'artiste • Comment « vendre » son projet • Comment communiquer, s'exposer, se valoriser • Comment affirmer sa différence • Comment gérer et développer son relationnel • Comment contacter et intéresser les professionnels • Trouver les bons partenaires (manager, éditeur, label, tourneur...) • En attendant, quelles alternatives ? Comment s'organiser ? • Comment se financer et développer une économie ? • Les actions à mener • le « guerilla marketing » • Comment faire le buzz, gérer une fan base, etc.

*L'atelier se déroulera de 10h à 13h et de 14h30 à 18h au Centre FGO-Barbara, 1 rue Fleury 75018 Paris. Métro Barbès-Rochechouart. Coût de la journée : 89 €. Places limitées. Renseignements et inscriptions : [gildas.lefeuvre@hotmail.fr](mailto:gildas.lefeuvre@hotmail.fr). Détails sur [www.gildaslefeuvre.overblog.com](http://www.gildaslefeuvre.overblog.com).*

## Le Conseil national des professions du spectacle prorogé

Le Conseil national des professions du spectacle, créé en 1993, a été prorogé pour 5 ans par décret publié au Journal Officiel du 26 avril. Celui-ci clarifie les compétences de l'instance, présidée par le ministre de la Culture ou son représentant, précise ses missions et modifie son organisation en prévoyant en son sein une nouvelle « sous-commission chargée de l'emploi dans les musiques actuelles ». Celle-ci sera composée des représentants des ministres concernés, du président du CNV, de 3 représentants d'associations d'élus, 5 représentants d'organisations d'employeurs, 5 représentants d'organisations de salariés, 5 représentants d'organisations professionnelles du secteur des musiques actuelles, des représentants des commissions paritaires nationales, de 2 représentants d'organisations d'auteurs et compositeurs et 2 personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine des musiques actuelles. Le décret entrera en vigueur quatre mois après sa publication, soit le 26 août.

## La Sacem lance ses Labs et veut devenir un acteur de l'innovation

Devenir un acteur de l'innovation au sein de l'écosystème musical est une volonté affichée de la Sacem, qu'elle exprime à travers plusieurs initiatives labélisées « Sacem Labs », qu'elle a présentées lors du Printemps de Bourges. La société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a sponsorisé le Hackathon, organisé par Deezer et Music HackDay, qui a réuni programmeurs, développeurs, artistes, designers et tous les grands services légaux en ligne à Paris les 20 et 21 avril. A travers sa présence à cet événement qui vise à inventer, construire et penser les nouveaux usages de la musique, la Sacem « a démontré sa volonté d'apprendre auprès des acteurs technologiques et de s'inscrire dans une démarche d'innovation et de partage ». Dans le cadre de sa réflexion sur l'Opendata, elle envisage de participer à la prochaine édition des Music HackDay qui se tiendront à Barcelone les 13 et 14 juin dans le cadre du festival Sonar, pour y présenter ses propres interfaces de programmation (API) donnant accès à un certain nombre de données afin de contribuer plus concrètement au développement de nouveaux services.

La Sacem, qui s'est récemment dotée d'un département consacré à l'innovation technologique et digitale, s'est par ailleurs associée à Transparency, premier tiers de confiance européen spécialisé dans la gestion des droits issus de l'exploitation numérique des contenus protégés. La société fondée par Jean-François Bert lui transmet chaque mois, en accord avec Dailymotion, le nombre exact de vues et la durée d'écoute totale de chaque vidéo officielle de la chaîne musicale sur le territoire français. Les œuvres sont ensuite reconnues par Transparency via un processus alliant lecture des métadonnées présentes dans la vidéo, technique de fingerprint, interrogation de bases de données et expertise back office. Un service innovant qui permet à la fois d'alléger les procédures de reporting pour les sites et d'accroître la précision de la répartition des droits d'auteurs. Devant les premiers résultats concluants, la Sacem et Transparency envisagent de poursuivre cette expérimentation sur d'autres plateformes.

## L'exception culturelle : soutiens inattendus à Cannes

Le combat de la France pour exclure – au nom de l'exception culturelle – les services culturels et audiovisuels du mandat de la Commission européenne dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, a trouvé un écho inattendu à Cannes dans la bouche de deux grands noms d'Hollywood, pourtant temple du libéralisme et de la concurrence. « L'exception culturelle encourage les réalisateurs à faire des films sur leur propre culture. Nous en avons besoin plus que jamais » a déclaré le réalisateur américain Harvey Weinstein (qui a distribué « The Artist » aux Etats-Unis) lors d'une conférence sur le sujet organisée par le CNC le 20 mai en marge du festival du film. « Le plus important est de préserver l'environnement culturel des films, parce que c'est bon pour les affaires aussi », a-t-il souligné. Mais le signal le plus fort est venu de Steven Spielberg, président du jury du festival cette année. « L'exception culturelle est le meilleur moyen de préserver la diversité du cinéma » a lancé le réalisateur, en ouvrant le 26 mai la cérémonie de clôture juste avant de proclamer les résultats, l'un des moments les plus médiatisés du festival. Des paroles saluées par la ministre de la culture Aurélie Filippetti, qui s'est dit « particulièrement sensible au soutien » du réalisateur américain « qui s'est lui aussi prononcé en faveur de cette exception culturelle au service de la diversité ». La SACD s'est également réjouie de ce « soutien de poids », qui intervient après le vote de la résolution du Parlement européen le 23 mai. Le CNC n'a pas manqué de souligner quel point la sélection et les lauréats du festival étaient redevables au système de l'exception culturelle, relevant que le film français qui a remporté la Palme d'or, « La vie d'Adèle - Chapitre 1&2 » d'Abdellatif Kechiche, a été soutenu par le CNC au titre des aides automatiques et sélectives en partenariat avec le fonds Eurimages et la région Nord Pas-de-Calais.

## MaMA, Best Networking Event 2013

Le MaMA a remporté le prix « Best Networking Event » aux YMCAs 2013 (Yearly Music Conference Awards) dont la cérémonie s'est tenue le 18 mai à Brighton (Angleterre) dans le cadre du Great Escape. L'événement français devance ainsi Tallinn Music Week (Estonie), MusicMatters (Singapour), MaMA Event (France), M For Montreal (Canada) et ILMC (UK). MaMA était aussi nominé dans la catégorie de la meilleure appli mobile aux côtés de la Canadian Music Week (Canada), The Great Escape (UK), PrimaveraSound (Espagne) et Reeperbahn Campus (Allemagne). Le MaMA, qui sera présent au IOMMA (Indian Ocean Music Market) du 4 au 6 juin à La Réunion, tiendra sa prochaine édition sur 3 jours, du 16 au 18 octobre 2013, toujours dans le quartier Pigalle-Montmartre à Paris.

## Le Parlement européen pour le respect de l'exception culturelle

Les députés européens, réunis en assemblée plénière le 23 mai, ont décidé d'exclure les services culturels et audiovisuels, y compris en ligne, du mandat de la Commission européenne dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange qui doivent s'ouvrir en juin avec les Etats-Unis. L'amendement rédigé par l'eurodéputé Henri Weber (PSE) a été voté sans modification par 381 voix contre 191, appuyant ainsi la demande de 14 ministres de la Culture européens. « L'objectif est de protéger la diversité culturelle et linguistiques des pays de l'UE », explique le Parlement sur son site. « Le texte adopté demande que l'Union et ses Etats membres maintiennent la possibilité de préserver et de développer leurs politiques culturelles et audiovisuelles ». Pour l'eurodéputée française Nora Berra (PPE), « libéraliser ce secteur mettrait en concurrence deux productions de poids inégal et fragiliserait les politiques publiques européennes d'aide aux secteurs créatifs. C'est toute notre spécificité culturelle qui est en jeu ici ». Le Conseil des ministres de l'UE prévoit d'autoriser l'ouverture des négociations sur l'accord de libre-échange et d'approuver les directives en juin, pour un démarrage des pourparlers en juillet et une conclusion que la Commission espère d'ici fin 2014. Le Parlement ne participe pas aux négociations et son vote est purement consultatif mais il sera difficile de ne pas en tenir compte, d'autant qu'aucun accord avec les Etats-Unis ne pourra entrer en vigueur sans son approbation finale. Pour autant, si la Commission « s'engage pleinement » à défendre l'exception culturelle, elle estime en revanche qu'une exclusion totale des services audiovisuels « ne serait ni nécessaire ni justifiée » indique Karel De Gucht, commissaire au Commerce.

## Finale du Grand Zebrock le 31 mai à la Maroquinerie

La finale du Grand Zebrock 2013 aura lieu vendredi 31 mai à 19h30 à La Maroquinerie à Paris. JereM (chanson mondiale), Demi Mondaine (rock racé) et Betty Argo (pop urbaine) sont en compétition pour le titre, sélectionnés parmi les 10 de la promotion annuelle du dispositif d'accompagnement et de repérage. Le jury est composé cette année de Marcelle Galinari (directrice du Réseau Printemps), Vincent Bonvallet (délégué régional Sacem), Antoine de Galzain (directeur de France Bleu 107.1), Edgard Garcia (directeur de Zebrock) et W.E.T. (groupe lauréat de l'an dernier). Au cours de la soirée, sera également remis le Prix Sacem (1 000 €) et les partenaires de l'événement (la salle Canal 93 de Bobigny et la radio France Bleu 107.1) éliront leur « coup de cœur » parmi les 10 groupes de la promotion. Les lives sont enregistrés et retransmis lors d'une « Soirée spéciale Zebrock » en juin sur France Bleu 107.1. Contact : [mariebihan@zebrock.net](mailto:mariebihan@zebrock.net) – Tél. 06 87 53 25 22 ou 01 55 89 00 60.

## La Global Repertoire Database échappe à Paris

La Global Repertoire Database (GRD) aura son siège social à Londres et son centre opérationnel à Berlin. La base de données mondiale des œuvres musicales et de leurs métadonnées, qui fait l'objet d'une préfiguration pilotée par le cabinet Deloitte, échappe donc à Paris qui était lice pour l'accueillir. Au grand regret de Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, qui souligne que c'est un pays de copyright et non pas de droit d'auteur qui accueillera finalement la future base de données de référence. « La GRD nous a échappé. C'est un sujet d'intérêt général, c'est une très grosse start-up qui est en train de se créer. J'ai alerté les ministres sur son importance » a-t-il commenté lors de la conférence de presse de la Sacem le 15 mai, en insistant sur la nécessité d'être très attentif au développement de ce projet, capital pour l'écosystème musical et pionnier pour les industries culturelles. Le prix des loyers, la non-flexibilité des emplois et un système fiscal contraignant sont les éléments qui auraient servi la candidature française, selon Jean-Marie Moreau, de l'Association européenne des auteurs et compositeurs, interrogé par France 24.

ECSA (European Composer and Songwriter Alliance), ICMP (International Confederation of Music Publishers), CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs), Sony/ATV Music Publishing/EMI Music Publishing, Universal Music Publishing, Warner Chappell Music, Apra (Australasian Performing Right Association), Gema (Allemagne), PRS for Music (Royaume-Uni), Sacem (France), STIM (Suède), Apple, Google et Omnifone composent le groupe de travail qui planche sur ce projet. Objectif : créer une nouvelle infrastructure globale de gestion des droits musicaux, permettant à terme de faciliter l'obtention des licences pour les services de musique en ligne, ainsi que des gains d'efficacité pour tout l'écosystème musical, en réduisant les coûts de traitement des données et en accélérant les processus de répartition des droits, avec pour effet attendu de faciliter la diffusion des œuvres. L'ouverture du bureau de Londres est prévue pour cette année. Celui-ci fonctionnera dans un premier temps en synergie avec l'équipe actuelle de pilotage. Celle du centre à Berlin (inscription et traitement des données) devrait intervenir dans un second temps, pour que ce projet pharaonique soit opérationnel d'ici deux ans.

## Entreprises innovantes de la musique et emploi, en live conférence

L'Irma et Paris Mix organisent, en partenariat avec Cap Digital, une « live conférence » sur le thème « Les entreprises innovantes de la musique et l'emploi » le 14 juin au Cent Quatre à Paris\*, de 18h30 à 20h. Le pitch : Le business de la musique poursuit sa mutation au gré des évolutions technologiques et de la croissance du numérique, cherchant ses nouveaux modèles dans les expériences innovantes d'aujourd'hui. Certaines entreprises ont pris le train en marche et se sont beaucoup développées ces dernières années. D'autres start-up connaissent actuellement la même réussite et embauchent pour développer leur activité. Un « nouveau » marché du travail existe donc bel et bien sur ces créneaux. Mais comment s'organise-t-il ? Quels sont les besoins des employeurs et les compétences recherchées ? Quelles sont les différentes formes que peut prendre le travail en équipe (cooptation, mutualisation, coworking...) ? Interviendront Henri-Pierre Mousset (directeur du distributeur Wiseband et du label Yotanka), Frédéric Neff (consultant marketing et digital music Viva Musica, community manager de la Sacem) et Marc Bénéaïche (président de Paris Mix - Citizen Box, Group'Emploi...).

Le débat sera animé par Mathias Milliard (Irma) et étayé de courtes séquences d'interviews vidéo de Anna Kowalska (DRH de Deezer), Pascal Bittard (président d'Idol), Éric Landouzy (directeur des opérations de Believe), Gilles Castagnac (directeur de l'Irma - plateforme d'emploi irm@work), Émilie Murcy Guillaume (responsable du Club RH de Cap Digital), Paul Richardet (expert en structuration de communautés technologiques innovantes et cofondateur de La Cantine). On pourra suivre la conférence en direct sur Livestream, et y participer en direct sur Twitter (#LM2M1). Elle sera suivie d'un apéritif et d'un moment d'échange convivial animé par Sounderbox, système de génération de playlist collaborative.

(\* Cent Quatre (atelier 5), 5 rue Curial 75019 Paris. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

## Free accepte de payer la rémunération pour copie privée

Après avoir résisté pendant deux ans et demi, Free vient de signer un accord avec la commission pour la copie privée, afin de s'acquitter de la rémunération pour sa Freebox Revolution. L'opérateur s'y refusait jusqu'ici, estimant que l'appareil ne rentrait pas dans les barèmes proposés par la commission et que, compte-tenu des usages multiples de son espace de stockage (250 Go), sa box était utilisée selon lui à des fins qui ne pouvaient être taxées (hébergement de fichiers professionnels lourds, de jeux vidéo, etc.). Les négociations viennent finalement d'aboutir à un accord avec Copie France. Elles auront au minimum permis à Free de bénéficier de barèmes aujourd'hui plus avantageux. Les disques durs de la capacité de celui de la Freebox Revolution sont soumis à une rémunération pour copie privée de 30 € depuis décembre 2012, contre 35 € auparavant. Mais les clauses de l'accord restent confidentielles. Des négociations sont par ailleurs toujours en cours avec SFR, sur des versements à rattraper.



**Conseil ▪ Coaching ▪ Formation ▪ Coordination de projet  
Accompagnement d'artiste ▪ Media training**

Tél 06 60 26 03 03 – 01 75 50 76 99 – [www.gildaslefeuvre.overblog.com](http://www.gildaslefeuvre.overblog.com)

## **La commission de contrôle des SPRD rend son rapport annuel**

La commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD) a rendu public le 15 mai son rapport annuel 2012. Dans sa première partie, le rapport examine - par une enquête portant sur l'activité de dix sociétés d'auteurs, d'artistes-interprètes ou de producteurs - les divers modes de gestion collective des droits issus des utilisations audiovisuelles des phonogrammes et œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, ainsi que les relations établies à cet effet avec les diffuseurs. La commission considère que, « dans ce domaine, le grand nombre des œuvres utilisées et la démultiplication progressive des opérateurs concernés rendent peu praticable un régime d'autorisation individuelle ». Le rapport relève les divergences existantes sur le partage des droits entre producteurs et artistes-interprètes (SCPP et SPPF estiment que la règle légale de partage paritaire des droits à rémunération équitable n'est plus adaptée à la situation économique du secteur de la production phonographique).

Il observe que le partage « au réel » entre sociétés de production phonographique « reste affecté par les insuffisances des relevés de diffusion comme par le fait que la répartition entre phonogramme ne s'appuie que pour partie sur les diffusions effectives ». La commission pointe aussi le désaccord persistant entre l'Adami et la Spedidam sur le partage des droits, constatant que « le conflit substantiel perdurant depuis plusieurs années et ayant désormais été porté devant la justice, l'actuelle répartition entre elles est contestée et reste sans référence à la réalité des exploitations des œuvres de leurs ayants droit respectifs ». Quant à la question de la gestion collective à laquelle s'opposent les producteurs phonographiques qui souhaitent privilégier leurs droits exclusifs, « cette opposition de points de vue en l'état inconciliables, impose que les pouvoirs publics examinent les voies d'un rapprochement nécessaire ou, s'il s'avère impossible, prennent une décision qui leur incombe en dernier ressort » estime la Commission

### **Améliorations mais peut mieux faire...**

Dans sa seconde partie, le rapport présente les suites que les sociétés contrôlées ont données aux 46 recommandations formulées dans ses rapports 2008 et 2009 sur leur trésorerie et leur politique de rémunération. Si les rapports entre la Sacem et la SDRM ont fait l'objet d'une convention de trésorerie et d'un début de réforme des facturations à la SDRM, la recommandation faite aux sociétés d'artistes-interprètes d'établir une convention de travail avec la SPRE et Copie France « n'a guère progressé » note la Commission. Elle enregistre les progrès accomplis en matière de délais de répartition des droits mais « constate cependant qu'ils restent limités ». Elle relève que de nombreuses avancées ont été opérées pour une plus grande transparence à l'égard des ayants droit en matière de délais de répartition, de frais de gestion et d'évolution des placements et produits financiers mais « ces efforts restant partiels méritent d'être poursuivis ».

Le rapport prend acte des nouvelles dispositions statutaires adoptées par la Sacem en matière de politique salariale et de rémunérations, et de plusieurs avancées en réponse à des observations qui lui avaient été faites : nouvelles règles de contrôle des frais de mission et représentation des délégués régionaux ou des dépenses effectuées par carte bancaire de la société ; progrès de la comptabilité analytique et nouvelle méthode de facturation des prestations à la SDRM. Sur les mécanismes d'intéressement, malgré les explications fournies par la Spedidam et les modifications introduites par la Sacem, la Commission se dit « toujours pas convaincue du fait que leur système d'intéressement reflètent vraiment l'efficacité de l'activité des personnels concernés ». Enfin, en ce qui concerne les écarts de croissance entre plus hautes rémunérations et rémunération moyenne des agents, une réelle correction a été opérée à la Scam depuis le changement de directeur général en 2010, note la Commission, qui relève en revanche que la réduction de cet écart observée à la Spedidam ne tient qu'au seul passage à temps partiel d'un des dirigeants concernés.

## **Rencontre avec le CNV en Ile-de-France le 13 juin**

Le CNV poursuit ses déplacements en région. La prochaine rencontre qu'il organise aura lieu jeudi 13 juin à 14h30 à l'Empreinte, salle de musiques actuelles de Savigny le Temple (301 avenue de l'Europe), en lien avec la DRAC Ile-de-France. A l'occasion de cette réunion d'information, le CNV présentera ses mécanismes d'aides et ses activités, en présence de Isabelle Lazzarini (conseillère musique et danse à la DRAC Ile-de-France), Jacques Renard (directeur du CNV) et de Mary Vercauteren (responsable du secteur « Activités de production » du CNV). Renseignements et inscriptions : Corine Bret - [communication@cnv.fr](mailto:communication@cnv.fr) – tél. 01 56 69 11 40.

## La Sacem satisfaite du rapport de la Commission de contrôle

Dans un communiqué, la Sacem se réjouit du rapport annuel que vient de publier la Commission permanente de contrôle des sociétés de gestion collective, émanation de la Cour des Comptes, qui souligne à plusieurs reprises ses progrès sur sa gestion, sa transparence et sa gouvernance. « Sur dix recommandations faites à la Sacem dans les rapports 2008 et 2009, sept ont été depuis partiellement ou totalement mises en œuvre, dans les domaines tels que : la gestion de la trésorerie et les placements, la mise en place d'une comptabilité analytique, le rôle du Conseil d'administration dans la politique salariale et le contrôle des rémunérations ou encore la procédure d'engagement des frais » fait valoir la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

La Sacem rappelle les améliorations constatées, s'agissant du contrôle et de la transparence sur les coûts et des clarifications apportées par son changement statutaire de juin 2012 (notamment via la mise en place d'un Comité des rémunérations où siège une personnalité indépendante, chargé de valider les rémunérations de l'équipe de direction). La société d'auteurs souligne que le salaire moyen de la nouvelle équipe dirigeante mise en place depuis un an a baissé de 24% par rapport à celui de l'équipe antérieure, que celui de son directeur général a diminué de moitié par rapport à celui de son prédécesseur (il est d'ailleurs publié sur [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)) et qu'il est inférieur à celui de dirigeants de sociétés d'auteurs équivalentes en Europe, dont certains sont aussi rendus publics (« la rémunération annuelle, hors retraite, du directeur général de la PRS britannique est de 92 % supérieure »).

## Third Point incite Sony à mettre en Bourse ses activités musique

Le fonds américain Third Point – qui déclare être devenu le premier actionnaire actuel de Sony (pour un peu plus de 6%, en direct ou via d'autres entités) – propose la mise en Bourse des activités cinéma et musique du groupe japonais. Le milliardaire Daniel S. Loeb, qui dirige le fonds spéculatif, a publié une lettre ouverte à Kazuo Hirai, PDG de Sony, dans laquelle il demande aux dirigeants du groupe de scinder la branche Sony Entertainment en introduisant en Bourse la partie studio de cinéma et maison de disques, avec droits de souscription prioritaire pour les actionnaires présents, estimant que cela permettrait de réduire la dette de Sony et de faire monter le prix de son action. Third Point se déclare prêt à investir en ce cas entre 150 et 200 milliards de yens (1,15 à 1,5 milliard d'euros) dans la nouvelle entité. Selon l'agence Reuters, un responsable de Sony lui aurait répondu que la division Entertainment n'était pas à vendre et qu'elle contribue de manière importante à la croissance du groupe. « Comme les autres grands industriels de l'archipel, la société bénéficie d'un complexe réseau de participations croisées, qui limite les tentatives de coups par les actionnaires activistes » observe le correspondant des Echos au Japon. Daniel Loeb avait également écrit en 2011 une lettre ouverte aux dirigeants de Yahoo, dont le PDG Scott Thompson avait été débarqué l'année suivante.

## Ce que pense Jacques Toubon du rapport Lescure

Dans une interview accordée à Isabelle Repiton et publiée dans La Tribune le 24 mai, Jacques Toubon a salué le rapport Lescure qui, selon lui, « marque un progrès » et « réalise ce que nous avons engagé en 2009 au sein de la mission Zelnik », dont il reprend plusieurs propositions, comme le passage à la gestion collective pour la musique en ligne. « Les professionnels finiront-ils par l'accepter ou finira-t-on par l'imposer par la loi ? », s'interroge l'ancien ministre de la Culture, en ajoutant que ce rapport « restera sans effet sur l'économie des filières s'il n'y a pas une volonté politique ». Concernant la disparition de la Hadopi (dont il a fait partie du collège pendant 3 ans), elle « a réussi l'exploit de faire un bon travail dans une ambiance exécrationnelle » (...) et « a accompli sa mission ». Et d'ajouter : « Pour développer l'offre culturelle légale en ligne, les moyens dont disposait la Hadopi étaient limités. Les professionnels ne voulaient pas qu'on s'en occupe, au-delà de la labellisation des sites ». Il considère que le transfert des missions de la Haute Autorité au CSA « est une mesure de rationalisation des choix budgétaires » et ne voit pas d'inconvénient à la suppression de coupure de l'accès Internet mais observe que « si le grand public a un sentiment d'impunité, la pédagogie de la propriété intellectuelle, qu'a réussie la Hadopi, risque d'être moins efficace ».

Interrogé sur les rapports avec diffuseurs pour la musique en ligne, l'ancien ministre ne manie pas la langue de bois : « les producteurs gardent encore l'idée qu'ils sont dans une situation dominante, alors que ce sont les plateformes qui vont prendre le dessus. Et je ne voudrais pas que, pour le streaming, comme dans le téléchargement, un acteur comme iTunes acquiert une position ultra dominante. Il faut que l'on parvienne à développer des plateformes européennes comme Deezer, Spotify. Et cela passe par une plus grande transparence, de meilleures conditions économiques. Toutes les propositions Lescure sont dans la ligne du rapport Zelnik et vont dans le bon sens. Mais à un moment il faudra mettre les détenteurs de musique au pied du mur ». En matière de politique culturelle à l'ère numérique, Jacques Toubon considère qu'il y a deux convictions, qui divisent aussi bien la droite que la gauche : d'un côté, celle de la « facilité du nombre » pour qui les milliards d'internautes ont forcément raison face à quelques milliers d'artistes (« Elle accepte la tyrannie des usagers et des usages »), de l'autre, le camp de « l'exigence de l'esprit et de la culture ». De son point de vue, le rapport Lescure « réconcilie les deux approches ».

## Google ouvre son service All Access de streaming sur abonnement

Google, qui annonçait depuis plusieurs mois vouloir lancer une offre de streaming musical, l'a officialisée lors de sa conférence annuelle I/O le 15 mai à San Francisco. Intégré dans son réseau social Google+, le service – baptisé All Access – donne accès à plusieurs millions de titres pour 9,99 dollars par mois (un tarif promotionnel à 7,99 dollars est proposé jusqu'à fin juin) avec un mois d'essai gratuit. Disponible uniquement aux Etats-Unis dans un premier temps avec un déploiement en Europe et à l'international prévu « prochainement », il propose lecture hors connexion, possibilité de créer des playlists automatiques, radios personnalisées, pour un catalogue au format mp3 minimum de 320 kbps. Soit rien de révolutionnaire par rapport à Deezer, Spotify, Pandora, Rdio et autres, que Google vient concurrencer. Mais fonctionne sous Android et quand on sait que la start-up du même nom a été rachetée par Google en 2007 et que son système d'exploitation est activé sur 900 millions de smartphones et tablettes dans le monde, le potentiel d'abonnés est énorme. All Access est le troisième volet de l'offre musique proposée par le géant d'Internet, après Play Music (vente en téléchargement) et son cloud permettant aux utilisateurs de Google de stocker gratuitement jusqu'à 20 000 titres. La firme de Mountain View a signé un accord avec Warner Music en mars, et en aurait conclu deux autres avec Universal et Sony Music pour non pas un mais deux services de streaming, l'un associé à Google Play, l'autre à YouTube (pour PC et terminaux mobiles) où une intégration est prévue dans le courant de l'année. La Sacem n'a pas attendu pour négocier avec le géant américain. « En fait, nous avons déjà signé l'accord avec Google Musique avant même que Google lance son service », indique Jean-Noël Tronc, directeur général de la société d'auteurs, en se disant déjà « en train de préparer un nouvel accord sur une nouvelle famille de services ».

## Premiers Trace Urban Music Awards : le palmarès

Les premiers Trace Urban Music Awards, organisés par la chaîne musicale Trace Urban (groupe Trace TV) en partenariat avec CanalSat ont été décernés le 14 mai au Trianon à Paris lors d'une cérémonie retransmise en direct sur la chaîne. 10 trophées ont été remis au cours de la cérémonie. La Fouine est le grand gagnant de cette première édition avec 3 trophées remportés : meilleur artiste masculin, meilleur (pour « Drôle de Parcours ») et meilleure collaboration (pour « Ma meilleure » avec Zaho). Sexion d'Assaut a été deux fois distingué (meilleure chanson avec « Wati House » et meilleure performance live). Les autres prix ont récompensé Youssoupha (meilleur clip avec « Les Disques de mon Père », Zaho (artiste féminine), Axel Tony (meilleur artiste de musiques tropicales), Fally Ipupa (artiste de musiques africaines) et Sultan (révélation de l'année). La chaîne a enregistré un record d'audience avec ces premiers trophées.

## Universal Music France lance le Blu-ray Pure Audio

Universal Music a lancé le 14 mai – en avant-première en France – le Blu-ray Pure Audio, un nouveau format haut de gamme qui « permet de découvrir ou redécouvrir l'œuvre d'un artiste dans des conditions exceptionnelles avec une qualité sonore parfaite ». Considérant que l'avènement du numérique a donné la primeur au pratique depuis dix ans, que la qualité du son a malheureusement été mise de côté (« on a pris l'habitude d'écouter une musique compressée, non naturelle et non fidèle »), que des jeunes qui n'ont pas connu le CD développent un goût pour un son de qualité et argumentant sur la hausse des ventes de vinyles (qui restent, convenons-en, dans des proportions très marginales : à peine 1% du marché de la musique enregistrée - ndlr) revenus à la mode, la major promeut ce nouveau support apportant « un moment de pure émotion » : profondeur de l'orchestration, grain de la voix, restitution inégalée...

« Je suis fier de proposer au public le Blu-ray Pure Audio qui restitue toute la richesse musicale de l'œuvre d'un artiste. Un support d'une grande qualité sur lequel nous avons travaillé durant deux ans. Le son, c'est le cœur même de notre activité, c'est notre matière première. » déclare Pascal Nègre, président d'Universal Music France. Le lancement de ce nouveau format concerne, pour l'heure, 36 références issues des catalogues variété française, internationale, jazz et classique d'Universal (Alain Bashung, Serge Gainsbourg, Jacques Brel, Bob Marley, Nina Simone, Ella Fitzgerald, Miles Davis, John Coltrane...), vendus à partir de 19,99 €, accompagnés d'une offre de téléchargement gratuite. Une vingtaine d'autres albums viendront s'y ajouter en septembre. Certains ne cachent pas leur perplexité face à la volonté aujourd'hui manifestée de revenir à la qualité sonore, démarche dont on ne peut que se féliciter mais qui intervient tardivement et qu'on aurait souhaité constater plus tôt. D'autres rappellent que si ce nouveau format est lisible par n'importe quel lecteur Blu-ray, il nécessite un équipement à la hauteur (enceintes, amplificateur, connectique) pour en profiter pleinement. Mais, comme dit le dicton, quand on aime, on ne compte pas...

*(\*) Spécificités techniques annoncées : Le Blu-ray Pure Audio est réalisé à partir des bandes studio master numérisées haute définition 24bits/96khz minimum. L'album est ensuite encodé sous trois formats : PCM, DTS HD Master Audio et Dolby True HD, ce qui lui permet d'être compatible avec tous les lecteurs Blu-ray du marché. L'album peut également être téléchargé gratuitement au format FLAC « lossless » et MP3 depuis le site [www.hifipureaudio.com](http://www.hifipureaudio.com).*

## L'agenda des AG...

C'est de saison. Comme chaque année, le mois de juin est celui où la plupart des organismes de la filière musicale – sociétés civiles et syndicats – tiennent leurs assemblées générales. Tour de piste...

**Precision : les AG des organismes sont réservées à leurs adhérents, membres, associés ou sociétaires. L'accès aux cocktails qui les suivent se fait exclusivement sur invitation préalable.**

- **MMFFrance.** Le syndicat des managers a ouvert le bal le 30 mai. Son AG a eu lieu à 17h au Centre FGO-Barbara, 1 rue Fleury dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Elle était précédée d'un atelier à 15h sur la « gestion et récupération des droits voisins et droits d'auteur en France et à l'international » avec Christophe Piot (All Right Music) et Thibaud Fouët (Sacem) pour intervenants.
- **CSDEM.** La chambre syndicale de l'édition musicale tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 5 juin à la Maison de l'Amérique Latine, 221 boulevard Saint-Germain à Paris VII<sup>e</sup>.
- **UPFI.** L'Union des producteurs français indépendants se réunira en assemblée générale jeudi 6 juin, de 14h30 à 17h30, à l'Espace La Rochefoucauld, 11 rue de La Rochefoucauld, Paris IX<sup>e</sup> (métro Trinité-d'Estienne d'Orves ou Saint-Georges).
- **ADAMI.** C'est au Trianon (80 bd de Rochechouart à Paris XVIII<sup>e</sup>) que la société civile des artistes-interprètes principaux organise ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le lundi 10 juin, de 10h à 18h. Les artistes associés peuvent voter par correspondance ou par Internet jusqu'au 7 juin à 18h (heure de Paris), ainsi qu'en séance.
- **SPPF.** La Société des producteurs de phonogrammes français investira l'Hôtel Saint-James Albany (202 rue de Rivoli dans le 1<sup>er</sup> arrondissement parisien - métro Pyramides ou Tuileries) le jeudi 13 juin pour son assemblée générale qui démarrera à 15h. Y sera procédé au renouvellement de 6 administrateurs.
- **SACEM.** La société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique tiendra son assemblée générale le 18 juin à 14h30 en son siège, 225 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Les sociétaires peuvent voter jusqu'au 17 juin (sur place, en ligne ou par correspondance) pour le renouvellement partiel du conseil d'administration, de la commission des comptes et de surveillance, de la commission des programmes et de la commission prévue à l'article R.321-6-3 du Code de la propriété intellectuelle.
- **FCM.** Le Fonds pour la création musicale annonce son AG pour le 19 juin. Elle sera suivie d'un cocktail à 17h qui, cette année, ne se tiendra pas à la Sacem comme à son habitude, mais à la SACD (Café des Auteurs, Maison des Auteurs, 7 rue Ballu – Paris IX<sup>e</sup>).
- **SNEP.** L'AG annuelle du Syndicat National de l'Édition Phonographique aura lieu jeudi 20 juin à 17h, toujours à l'Hôtel Raphaël, 1 avenue Kléber dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement (métro Kléber).
- **SPEDIDAM.** La société civile d'artistes-interprètes fera son AG jeudi 27 juin à 14h à l'Espace Van Gogh, 62 Quai de la Râpée, à Paris XII<sup>e</sup> (métro Gare de Lyon ou Gare d'Austerlitz). A cette occasion, sera renouvelé le conseil d'administration.
- **SCPP.** C'est au Pavillon Dauphine, place Maréchal de Lattre de Tassigny (XVI<sup>e</sup>), que la Société Civile des Producteurs de Phonogrammes tiendra, comme à son habitude, son assemblée générale annuelle jeudi 27 juin à 15h. Elle sera précédée de son traditionnel déjeuner de presse à 12h30.

## Résolution de litiges : création du Centre de Médiation Culture

Créé en janvier sur le constat d'un fort déficit de médiation dans les secteurs culturels, le Centre de Médiation Culture s'officialise. Initié par des avocats, des professionnels et médiateurs, il se veut être une alternative pour résoudre ou prévenir les désaccords, litiges (aspects contractuels, recouvrement de créance, fiscalité, droits d'auteur, droits voisins, droits des marques, droit à l'image, droit du numérique, renégociations...), difficultés relationnelles ou situations de blocage, dont beaucoup peuvent difficilement trouver une solution dans la procédure judiciaire, laquelle « peut s'avérer trop lourde et trop coûteuse, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle ». Constitué sous forme associative et soutenu par l'Agecif, le CMC couvre les secteurs du spectacle, de la production phonographique, de l'édition et des arts visuels. Toutes personnes morales ou physiques (artistes, producteurs, lieux de diffusion, collectivités publiques, syndicats, fournisseurs...) peuvent saisir le Centre, en lequel ils trouveront un espace de dialogue, neutre et indépendant, en toute confidentialité. Le CMC, qui a recruté une vingtaine de médiateurs, souhaite à terme que les grands acteurs professionnels des secteurs concernés s'approprient le dispositif et que le recours à la médiation devienne un réflexe naturel dans la résolution des conflits. Une douzaine de structures en sont déjà partenaires à ce jour, parmi lesquelles la Scam, la SACD, Zebrook, le syndicat de musiciens SNM-FO, le Centre musical Fleury Goutte d'Or-Barbara et le SNES.

Voir le site <http://www.centredemediationculture.com>.



## Les artistes se mobilisent contre la suppression de Chabada

Daniela Lumbroso, animatrice et productrice de « Chabada », a fêté la 150<sup>ème</sup> de son émission de variétés le 25 avril sur la péniche « La plage parisienne », en compagnie de nombreux artistes et personnalités de la chanson. Quelques heures plus tôt, France 3 annonçait officiellement sa décision de supprimer le programme à la rentrée, pour des raisons économiques. Les artistes ont aussitôt réagi à cet « enterrement de première classe » (dixit Philippe Lavil, considérant que c'est « l'une des rares émissions qui fédère toutes les générations autour d'un amour partagé pour la chanson française ». Ils sont plus de 120 – parmi lesquels Olivia Ruiz, Nicoletta, Johnny Hallyday, Patrick Bosso, Zaz, Yannick Noah, Shy'm, les BB Brunes, Véronique Sanson, Chico, Michel Sardou, M. Pokora, Francis Cabrel, Baptiste Giabiconi, Joyce Jonathan... - ont signé une pétition « Sauvons Chabada ! » pour demander le maintien de l'émission et des groupes de soutien se sont formés spontanément sur Internet, rassemblant plus de 20 000 personnes. Estimant de ne pas avoir été entendus, Francis Cabrel, Véronique Sanson, Duteil et Zaz ont adressé une lettre ouverte à Rémy Pflimlin, président de France Télévisions, pour tenter d'infléchir sa décision.

Daniela Lumbroso, qui a lancé l'émission en 2009, assure qu'elle ne coûtait pas très cher et renvoie à la pression du ministère de tutelle. « Aurélie Filippetti a demandé à ce que France Télévisions arrive à l'équilibre en très peu de temps, tout en refusant toute baisse des obligations, en coupant dans le flux » déclare l'animatrice-productrice au Figaro. « L'économie qui est demandée est autour de 30%. Si on pouvait faire une telle économie, cela signifierait que l'on réalise des marges énormes, qui ne sont pas les nôtres. Chaque année, nous renégocions les budgets de la production, qui n'ont pas cessé de baisser depuis quatre ans ». France 3 a fait savoir qu'il y aurait un rendez-vous live à l'antenne la saison prochaine et annoncé « une consultation pour un nouveau magazine musical afin de faire évoluer le programme et d'en réduire les coûts ». Des pilotes ont été commandés à différentes sociétés de production pour mi-juin. Daniela Lumbroso a elle-même présenté de nouveaux projets qui ont été retoqués. Elle n'exclut pas que « Chabada » puisse trouver refuge sur une autre chaîne. Nagui est aussi dans la ligne de mire. « Taratata est aujourd'hui une émission qui est remise en cause » a déclaré Rémy Pflimlin sur France Inter, car jugée encore trop chère et avec trop peu d'audience. Les négociations se poursuivent entre France 2 et Nagui avec l'option de réduire le nombre d'émissions ou celle d'une suppression pure et simple. Deux mauvaises nouvelles donc pour la filière musicale qui ne cesse d'interpeller les Pouvoirs publics sur la diminution de l'exposition de la musique à la télévision et réclame un renforcement des obligations des chaînes à cet égard.

## En bref...

■ **Digitick, la société de billetterie en ligne filiale de Vivendi, vient d'assigner la Fnac (et sa filiale France Billet) et Ticketnet (filiale de Live Nation) devant le tribunal de commerce de Paris,** suite à leur condamnation pour entente par l'Autorité de la concurrence en décembre dernier. Estimant que cette entente a freiné son développement (ce que reconnaît l'Autorité de la concurrence), Digitick leur réclame 34 millions d'euros de dommages et intérêts.

■ Aurélie Filippetti a remis les insignes de **Commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres à Renaud** le 25 avril. La ministre de la Culture et de la Communication a rendu les hommages de la République au chanteur, « homme libre que rien n'enchaîne ou n'emprisonne », pour ses combats « qui font l'histoire », et « parce que votre talent, votre sincérité et la force de vos engagements ont su gagner durablement le cœur du public français » lui a-t-elle déclaré.

■ La prochaine édition des **NRJ Music Awards** n'aura pas lieu en ouverture du Midem, comme c'est le cas depuis sa création il y a 14 ans, puisque celui-ci est décalé d'une semaine en raison de la tenue des Grammy Awards le 26 janvier 2014. Produite par TF1 Production, la soirée sera toujours réalisée en direct du palais des festivals à Cannes mais a été **avancée au 14 décembre 2013**.

■ Si les termes de l'accord qu'a conclu la **Sacem** avec **YouTube** sont toujours confidentiels – comme l'a exigé la plateforme de streaming vidéo, elle a indiqué lors de sa conférence de presse du 15 mai que « 3 euros seront reversés pour l'ensemble des ayants droit, à partir de 50 000 vues ». Ce qui nous amène à... **0,00006 euros par vue à répartir**.

■ **Yoann Fréget**, montpelliérain de 26 ans, est le **gagnant de la saison 2 de « The Voice »** (TF1) qui s'est terminée le 18 mai, ce qui lui vaut un contrat chez Mercury, tandis que Will.I.am a promis de lui produire son premier single. Avec 28% des suffrages, Yoann Fréget a devancé de très peu (0,2% d'écart) Olympie, qui était donné favori et dont un album de reprises sortira cet été chez Mercury. Nuno Resende et Loïs étaient également finalistes.

■ L'UCMF (Union des compositeurs de musique de films) présente une **master class sur « l'inspiration dans la musique de films »** le 2 juin à 10h30 au Cinéma le Balzac, animée par Jean-Michel Bernard et Gréco Casadesus. Comment se crée une musique de films ? Quelles en sont les

sources d'inspiration ? Pourquoi une mélodie plus qu'une autre ? Comment vient la bonne idée ? Quelles sonorités choisir ? Être inspiré, est-ce un état, une qualité, un don ou une simple technique ? Les deux compositeurs apporteront leur point de vue pour répondre à ces mystérieuses questions. Inscriptions auprès de Katy Borie, déléguée UCMF - [katyborie@gmail.com](mailto:katyborie@gmail.com) – Tél. 06 13 54 32 56.

■ RFE, la régie de **Radio Vinci Autoroutes**, propose une offre de sponsoring « Tube de l'été » pendant la période estivale. A raison de 8 plages publicitaires par jour du 7 juillet au 31 août 2013, un seul partenaire exclusif verra sa marque associée à ses contenus ciblant les 25-59 ans et constitués d'interviews d'artistes comme Pascal Obispo, Vanessa Paradis ou Patrick Bruel, « qui raconteront l'histoire de ces chansons qui ont tant marqué les esprits ».

■ La chanteuse danoise Emmelie de Forest (20 ans) – avec sa chanson « Teardrops » - a remporté le **58<sup>ème</sup> concours Eurovision**, diffusé le 18 mai en direct de Malmö en Suède. Avec 281 points, le **Danemark** devance l'Azerbaïdjan (234 pts) et l'Ukraine (214). Amandine Bourgeois, qui représentait la France avec « L'Enfer et moi » a terminé 23<sup>e</sup> sur 26 avec 14 points. La soirée a été suivie par plus de 170 millions de téléspectateurs dans 36 pays.

■ **Virgin Radio organise un tremplin rock sur Facebook** avec le label Parlophone et mis en place par l'agence So Buzzee. Depuis le 27 mai, 32 groupes amateurs, sélectionnés parmi 310 « apprentis rockeurs », sont soumis aux votes sur le réseau social. Les plus appréciés (= récoltant le plus de « J'aime ») de cette opération baptisée « You Can Be Heroes By Virgin Radio » participeront à une grande finale live le 19 juin, avec à un contrat sur le label Parlophone à la clé.

■ La Commission européenne a donné le 15 mai son **feu vert au rachat par Warner Music Group d'une partie des activités européennes d'EMI Music**, rachetée par Universal Music, parmi lesquelles le label **Parlophone**. L'an dernier, Universal Music s'était engagé à se séparer de PLG pour obtenir l'aval de Bruxelles au rachat d'EMI. La Commission a estimé que l'acquisition par WMG de Parlophone Label Group « ne posait pas de problème de concurrence ».

■ **Le Conseil national du numérique a invité Pierre Lescure** à lui présenter officiellement les conclusions de son rapport le 7 juin, lors d'une réunion plénière au cours de laquelle il rencontrera les trente membres de l'institution et répondra à leurs questions. Le Conseil a aussi convié Pierre Lescure à participer le 21 juin à la concertation qu'il organise sur la fiscalité numérique.

## Disparitions

---

### Teri Moise

La chanteuse française d'origine haïtienne Teri Moise s'est donné la mort le 7 mai dans un hôtel de Madrid, à l'âge de 43 ans. Née à Los Angeles, elle s'était plus tard installée en France pour suivre ses études en Lettres à la Sorbonne et entamer une activité de choriste et d'auteure-compositrice. Signée sur le label Source, elle avait été découverte en 1996 avec le titre « Les poèmes de Michelle ». Initiatrice d'une pop-soul à la française (son style est décrit comme un « mélange de groove, de poésie folk et de spleen aérien », Teri Moise avait séduit le grand public avec son premier album éponyme empreint de discrètes touches caribéennes et son écriture soignée. Ce qui lui valut de connaître un vif succès commercial (certifié disque d'or), de remporter une Victoire de la Musique en 1997 dans la catégorie meilleure artiste-interprète francophone et de se produire sur la scène de l'Olympia et dans divers festivals à travers le monde. Un deuxième album, également éponyme et toujours produit par Source, était sorti en 1998 mais sans connaître, tous comme ses singles, le même succès. L'artiste était ensuite tombée peu à peu dans l'oubli. La Sacem, dont elle était membre et qui lui avait décerné le Prix Vincent Scotto en 1997, « rend hommage à cette femme du monde au répertoire poétique dont les plus belles œuvres, telles que Les Poèmes de Michelle, Je serai là et Fais Semblant marquent les mémoires ».

### Henri Dutilleux

Le compositeur Henri Dutilleux est décédé le 22 mai à Paris, à l'âge de 97 ans. Connu pour son exigence et son perfectionnisme musical, qualifié de « moderne classique », il laisse derrière lui un catalogue d'œuvres majeures et incontournables, à la fois audacieuses et accessibles, dont la dernière, « Correspondances pour soprano et orchestre » était parue en janvier dernier chez Deutsche Grammophon pour son 97<sup>ème</sup> anniversaire. Héritier de Debussy, transcendant les modes, Henri Dutilleux avait même su apprivoiser le public rebelle à la musique contemporaine, dont il était l'un des compositeurs les plus joués au monde. « C'est un des très rares compositeurs contemporains qui est rentré dans le répertoire de son vivant. Il avait cela en commun avec Olivier Messiaen. Son œuvre restera intensément présente après son décès », a indiqué à l'AFP le chef d'orchestre Laurent Petitgirard, président de la Sacem. Pour celle-ci, « c'est une grande figure française de la musique contemporaine qui s'éteint et laisse derrière elle un catalogue d'œuvres relativement peu nombreuses, lentement élaborées, mais d'une extraordinaire qualité. Les partitions d'Henri Dutilleux ont été créées

par les plus grands interprètes des 20ème et 21ème siècles, dont Mstislav Rostropovitch et Isaac Stern ». Henri Dutilleux avait remporté de nombreux prix prestigieux dont le Grand Prix national de la Musique pour l'ensemble de son œuvre en 1967, le Prix International Maurice Ravel et le Prix du Conseil International de la Musique en 1987, le Prix Praemium Imperiale du Japon en 1994, le Royal Philharmonic Society Awards en 1998, le Prix Ernst von Siemens en 2005, une distinction considérée comme le « Nobel de la musique »... Il fut élu membre honoraire de l'Academia Nazionale Santa Cecilia de Rome en 1993, membre de la Royal Academy of Music de Londres en 1996, membre associé de l'Académie Royale de Belgique, membre honoraire de l'American Academy and Institute of Arts and Letters of New York. En janvier 2004 à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur, il avait s'était vu remettre en 2010 la médaille d'Or Sacem, saluant son exceptionnelle carrière. Il restera l'un des plus grands compositeurs du XXe siècle, avec Ravel, Debussy, Messiaen et Boulez.

## **Georges Moustaki**

Georges Moustaki est décédé le 23 mai à Nice, à l'âge de 79 ans, des suites d'un emphysème qui l'empêchait de chanter depuis plusieurs années. Né à Alexandrie (Egypte) de parents grecs de religion juive et de langue italienne, il s'était installé à Paris à 17 ans. Sa rencontre avec Georges Brassens fut déterminante. Ce dernier l'encouragea à persévérer dans la chanson, le prit pour élève et l'intronisa dans les nuits de Saint-Germain-des-Prés. Tout aussi déterminante fut sa rencontre avec Edith Piaf pour qui il écrivit « Milord » en 1958. Georges Moustaki signa 300 chansons pour des interprètes tels que Colette Renard, Yves Montand, Barbara (La Dame brune), Juliette Gréco, Serge Reggiani (Sarah, Ma liberté, Madame Nostalgie)... Mais il rêvait d'être reconnu comme auteur-compositeur-interprète. Son premier 45 tours « Le métèque » (tout d'abord chanté par Pia Colombo) connut un succès immédiat en 1969 qui lui permit d'enregistrer un album, récompensé d'un Grand prix de l'Académie Charles Cros et de se produire en vedette à Bobino en 1970. Ce fut ensuite 40 ans de carrière... Georges Moustaki laisse 21 albums studio, 7 albums live (dont 6 doubles), 6 compilations et coffrets, 12 musiques originales de films et 9 livres (romans, mémoires...). Pour son dernier album, « Solitaire », en 2008, il avait repris ses plus belles chansons en duo avec Cali, Stacey Kent, China Forbes et Vincent Delerm... Le 8 janvier 2009, Georges Moustaki était monté sur scène, à Barcelone, pour expliquer que ses problèmes respiratoires ne lui permettaient pas d'assurer le concert, et le 14 octobre 2011, il annonçait à la presse qu'il était définitivement incapable de chanter

L'annonce de sa disparition a suscité une vive émotion et de nombreuses réactions. Florilège : « un artiste engagé qui portait des valeurs humanistes » (Aurélie Filippetti), « un homme raffiné, élégant, qui avait une douceur infinie et puis le talent » (Juliette Gréco), « le charme inouï d'un très grand séducteur dont la nonchalance cachait un goût du travail et de l'orfèvrerie extrêmement prononcé » (Claude Lemesle), « un des plus grands ambassadeurs de la chanson française », dont les chansons « sont éternelles » (Mireille Mathieu), « il nous laisse des chansons sublimes » (Line Renaud), « un homme de convictions et d'engagements » (Nicoletta), « Ses chansons auront marqué plusieurs générations de Français. C'était un homme aux chansons douces mais aux idées fortes » (François Hollande), « Citoyen du monde épris de liberté, rebelle indéfectible jusqu'à ses derniers jours, celui qui aimait s'appeler lui-même " Le Métèque " et ne craignait pas d'affirmer que " l'homme descend du songe ", demeurera pour tous le symbole généreux de l'artiste engagé » (Pierre Delanoé), « c'est une des dernières légendes, artiste et poète, qui disparaît ! » (Pascal Nègre, sur Twitter, en ajoutant : « Ses plus grands succès sont chez Universal ! ».

---

**GL CONNECTION : Gildas Lefeuvre • 75, rue de Charonne 75011 Paris**  
Tél. +33 (0)6 60 26 03 03 / +33 (0)1 75 50 76 99 • Mail : [gildas.lefeuvre@hotmail.fr](mailto:gildas.lefeuvre@hotmail.fr)

---

### ***Vous souhaitez recevoir la newsletter ?***

Vous en avez eu copie et souhaitez figurer parmi ses 13 000 destinataires ? Il vous suffit d'adresser un mail à [glconnection@msn.com](mailto:glconnection@msn.com) en indiquant vos noms et prénoms, secteur d'activité et, s'il y a lieu, société et fonction. Vous souhaitez que vos collaborateurs, relations professionnelles ou réseaux reçoivent également la newsletter GL Connection ? Indiquez leurs noms, prénoms et adresses mail.

### ***Vous appréciez la newsletter ? Vous souhaitez qu'elle perdure ?***

La newsletter GL Connection, qui s'inscrit dans une logique de réseau, est adressée à titre gracieux. Mais sa réalisation nécessite de la disponibilité, parfois difficile à trouver quand je dois privilégier des missions rémunératrices. Si vous appréciez cette newsletter et souhaitez qu'elle perdure, soutenez-la ! Comment ? Par une souscription libre et volontaire. Elle contribuera à me permettre d'y consacrer le temps nécessaire pour continuer à vous informer de l'essentiel de l'actualité de la filière musicale et de ses problématiques, de façon neutre, indépendante et objective.